



Commune de Gesves

Province de Namur

# DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2018-2024

**« Gesves, une commune conviviale et solidaire, capable de rebondir et de relever les défis économiques, sociaux et environnementaux qui frappent à nos portes »**



## AVIS A LA POPULATION

Notre projet politique pour la législature 2018-2024 a été traduit dans une « déclaration de politique communale ». Adopté par le Conseil communal le 23 janvier, ce document reprenant nos principaux projets pour les 6 prochaines années constitue la feuille de route qui doit nous permettre de faire de Gesves une commune conviviale et solidaire, capable de rebondir et de relever les défis - économiques, sociaux et environnementaux - qui frappent à nos portes.

Dans un souci de transparence et de participation, cette déclaration de politique communale est soumise à la consultation de la population. Elle est disponible sur le site internet de la commune ([www.gesves.be](http://www.gesves.be)) ou sur simple demande au secrétariat général (083/670.202).

Nous vous invitons donc à en prendre connaissance et à nous faire parvenir vos remarques et suggestions, qui nous permettront d'améliorer et compléter ce projet. **Vos avis sont à adresser avant le 28 février sous courrier papier à l'administration communale à l'attention de Nathalie SEINE, Chaussée de Gramptinne 112 à GESVES ou par mail à l'adresse [nathalie.seine@publilink.be](mailto:nathalie.seine@publilink.be).**

Dans un second temps, prenant en considération vos commentaires, ce document sera transformé et restructuré, les projets prioritaires, budgétés et planifiés, pour disposer d'un véritable « Programme Stratégique Transversal », outil de gouvernance que les autorités communales et l'administration utiliseront pour réaliser leurs projets.

La parole est à vous !

Le Collège communal

## VISION

Le 14 octobre 2018, les Gesvoises et les Gesvois ont choisi celles et ceux qui les représenteront pendant les 6 prochaines années à la commune.

Rassemblant une majorité des sièges au conseil communal et représentant près de 57% des voix exprimées, les groupes RPGplus et ECOLO ont décidé de former ensemble et solidairement la majorité pour la législature 2018-2024.

Aujourd'hui, nous faisons face à des défis importants au niveau mondial : inégalité et pauvreté croissantes, inégalités Nord/Sud, changements climatiques, perte de la biodiversité, augmentation des déchets, perte de confiance vis-à-vis de la politique...

Au niveau local, nous sommes conscients des défis auxquels notre commune doit faire face. Ensemble, nous entendons fonder l'action politique locale sur les valeurs de l'éthique et de la bonne gouvernance, dynamiser la participation citoyenne, renforcer la cohésion sociale et réinstaurer la justice fiscale, améliorer la mobilité et la sécurité routière, garantir l'accès au logement pour tous, aménager notre territoire de manière équilibrée, répondre aux besoins en infrastructures scolaires et sportives, favoriser le maintien à domicile des aînés et préparer l'avenir du Foyer Saint Antoine, développer et valoriser les productions locales, stimuler l'autonomie énergétique, lutter contre la montée du racisme et de la discrimination, ouvrir notre commune sur le monde.

Portés par les rêves d'une planète plus verte et d'un monde plus juste, d'une commune plus autonome, de villages plus conviviaux et d'une solidarité accrue entre voisins, nous pouvons apporter des réponses à ces questions.

**De manière transversale et méthodologique, nous entendons faire de notre commune une commune participative et d'ouverture, gérée de manière responsable.**

Nous partons du principe que la cohérence d'un projet politique dépend de sa vision à long terme, que toute idée constructive est bonne à examiner, fût-elle issue de la minorité et que la force de l'action publique repose sur la collaboration entre le politique, les administrations et les citoyens.

**Ce nouvel état d'esprit - combiné au redressement des finances communales -, doit nous permettre de faire de Gesves une commune conviviale et solidaire, capable de rebondir et de relever les défis - économiques, sociaux et environnementaux - qui frappent à nos portes.** Ce projet s'articule autour de trois objectifs généraux visant à faire de Gesves :

- Une commune qui répond aux besoins fondamentaux de ses habitants
- Une commune où chacun s'épanouit à tout âge
- Une commune qui valorise ses ressources, organise son territoire et protège son environnement

La population de notre commune sera consultée sur ce projet qui sera opérationnalisé dans un Programme Stratégique Transversal (PST).

## 1. Une commune participative et d'ouverture, gérée de manière responsable

Le fossé entre le citoyen et ses représentants se creuse de plus en plus. L'échelon local, proche du citoyen, est particulièrement indiqué pour inverser ce phénomène. Ainsi, nous nous engageons à mettre en place une gouvernance participative et à incarner une majorité de dialogue et d'ouverture.

Dans l'intérêt commun des citoyens, Gesves est une commune où les décisions sont prises de manière participative et où les débats démocratiques se font dans le respect de chacun.

Nous nous employons également à relever le défi le plus urgent de la législature : l'assainissement des finances communales.

### Collège et Conseil

- Le temps de travail des membres du Collège est aménagé pour se consacrer avec rigueur et assiduité à leur fonction et à la gestion de la commune.
- Le traitement des membres du Collège est modéré de 5%.
- Au sein du Collège, les décisions sont prises dans le respect, l'écoute et la co-construction. Les synergies entre les compétences et l'entraide au sein du Collège sont recherchées.
- La gestion du budget, des infrastructures et du personnel sont en lien avec les compétences.
- Les politiques sont évaluées annuellement sur la base d'indicateurs.
- La présidence du Conseil communal est assurée par une personne non-membre du Collège.
- Le Conseil communal devient le lieu de débats politiques ouverts, d'écoute et de respect de tous les membres et du public. Son attractivité est renforcée :
  - o L'agenda des séances est réalisé pour plusieurs mois.
  - o La publicité des séances est réalisée par les voies habituelles et l'envoi des convocations via une newsletter.
  - o En fonction des points à l'ordre du jour, les séances peuvent être décentralisées dans les différents villages de l'entité.
  - o Les acteurs de la commune (associations, groupements citoyens, comités de quartier, etc.) sont périodiquement invités à présenter leurs actions et objectifs.
  - o Une retransmission des conseils communaux par internet est envisagée.
  - o Le Conseil communal s'ouvre à la parole citoyenne.
- Un échevinat de la participation citoyenne est créé
- Le bulletin communal est ouvert à tous les groupes politiques démocratiques siégeant au conseil communal.
- Des groupes de travail technique sont organisés, selon les besoins, avant les réunions du Conseil afin de permettre aux Conseillers d'obtenir toutes les informations nécessaires à la maîtrise des dossiers.

### Commissions

- De nouvelles commissions consultatives peuvent être instaurées. La désignation de ses membres se fait suite à un appel public à candidats. Chaque commission fonctionne sur la base d'un Règlement d'Ordre Intérieur qu'elle établit dès son démarrage.
- Les commissions consultatives sont autonomes par rapport au pouvoir communal et leur avis est pris en considération. Dans la mesure où la majorité ne suit pas l'avis de la Commission, la décision politique en explicite les raisons. A la demande du Conseil communal, certains avis des commissions peuvent avoir une portée décisionnelle.

### Administration

- La collaboration entre la majorité et le personnel communal se fait dans un climat apaisé, apaisant, valorisant et équitable, en ce compris la relation avec le directeur général et les organisations syndicales.
- Les dossiers sont traités de manière neutre et responsable par l'administration.
- La gestion du personnel se fait sur la base des principes et outils suivants : écoute et dialogue, participation et intelligence collective, responsabilisation et évaluation, formation et épanouissement, transversalité et concertation entre services.
- Un règlement de travail est adopté.
- En concertation avec les directeurs généraux de la commune et du CPAS et le personnel, la gestion du personnel se fait sur la base d'un inventaire des compétences et des besoins. Des fiches de fonctions sont réalisées et mises à jour. Les employés et ouvriers communaux sont évalués régulièrement.
- Les recrutements se font sur la base d'un appel public à candidats et de critères de sélection clairs et objectifs.
- Le nombre d'employés et d'ouvriers communaux est en adéquation avec les tâches à réaliser.
- L'ouverture régulière de la maison communale le samedi matin est envisagée avec l'accord du personnel communal.

### Citoyens

- Une procédure permettant aux citoyens d'inscrire des points à l'ordre du jour du Conseil communal est intégrée au Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil et mentionnée sur le site de la commune.
- Le Conseil instaure annuellement une enveloppe budgétaire affectée à des budgets participatifs, pour des projets d'intérêt collectif élaborés par un ou plusieurs collectifs de citoyens. Une personne de l'administration communale est chargée de faciliter le processus et d'aider au montage du ou des projets.
- Le Conseil veille à consulter les personnes impactées par des travaux publics afin de les informer et d'entendre leurs points de vue.

### Fiscalité et finances communales

- Un état des lieux des finances communales est réalisé avec l'aide du service des finances, du Directeur Financier ainsi que par tout organisme utile.
- Un budget pluriannuel est réalisé afin d'établir des projections à moyen terme

- La croissance de la dette communale est maîtrisée.
- Une analyse des dépenses de fonctionnement est réalisée en collaboration avec le personnel communal en vue de réaliser des économies.
- Le recours aux subsides publics et privés est privilégié, avant le recours aux fonds communaux.
- Les autorités communales favorisent le recours à une fiscalité plus juste et plus incitative :
  - o Si nécessaire, adaptation de la fiscalité dans des dimensions plus équitables et répartitives (augmentation IPP et/ou PRI) pour se donner les moyens de mettre en place de nouvelles politiques.
  - o Adaptation de la taxe sur les déchets ménagers afin de réduire au maximum la partie forfaitaire et augmenter le prix au kilo de déchets produits
  - o Révision de la taxe sur les terrains non bâtis
- Un cadastre des excédents de voiries est réalisé afin d'envisager la vente ou la réutilisation de ceux-ci.

## 2. Gesves, une commune conviviale, solidaire et résiliente

Le monde change, nous devons changer aussi ! Pour donner à chacun le temps de s'adapter à son rythme, nous voulons mettre en place des infrastructures qui, au bout d'un temps, auront un impact sur les comportements.

Pour nos enfants, l'éducation est un vecteur important de changement. Pour nos jeunes et nos adultes, la culture, le sport et les rencontres citoyennes sont des vecteurs de réflexion et d'expérimentation, fondements indispensables à nos choix de vie. Nos aînés sont notre mémoire.

Tout en répondant à des problématiques très individuelles liées à l'âge, nous voulons créer du lien et des lieux de débat pour mettre en place un modèle de société qui permettra aux Gesvois.e.s de renforcer la solidarité et de relever les défis qui frappent à nos portes.

**Afin de faire de Gesves une commune conviviale, solidaire et résiliente, les objectifs et les politiques suivants sont menés :**

### 2.1. Une commune qui répond aux besoins fondamentaux de ses habitants

#### Logement

- Favoriser la construction de logements tremplins.
- Développer la politique de logements publics : créer un logement d'urgence, aménager de nouveaux logements publics à la Pichelotte, rénover le bâtiment de la rue des Bourreliers à Sorée.
- Interroger la politique d'attribution des logements publics communaux à loyer modéré par l'Agence Immobilière Sociale
- Assurer l'accès au logement à tous, sans exception et discrimination.
- Assurer à nos jeunes la possibilité de continuer à vivre dans notre commune.
- Assurer aux familles monoparentales l'accès à un logement décent pour un prix décent.
- Pouvoir proposer à nos aînés une offre nouvelle de logements, habitats intergénérationnels, kangourous...

#### Alimentation

- Soutenir l'installation et le développement de la coopérative de produits locaux « Cocoricoop » sur notre territoire, tout en veillant à son intégration dans le tissu commercial existant.
- Mettre en place, dans le cadre d'un projet à finalité sociale intégrant les Compagnons du Samson, moyennant obtention de subvention, et le cas échéant avec un partenaire privé, une cuisine de collectivité (intégrant un atelier de transformation et distribution) permettant de valoriser les productions locales et préparer des repas de qualité pour les écoles et les homes ainsi que pour les aînés via une distribution à domicile.
- En concertation avec les écoles, favoriser les repas basés sur des produits locaux et de saison et envisager d'instaurer des repas végétariens.

## Mobilité

- Mettre une priorité sur les aspects mobilité et sécurité liés aux nouvelles constructions et lotissements.
- Concrétiser le Plan Communal de Mobilité et assurer une large consultation de la population (via la CSR, CCATM, la CLDR, Conseil des enfants, Conseil des jeunes, Conseil des aînés et une réunion dans chaque village) dans le cadre de son élaboration ainsi que dans le but de prioriser les travaux avant leur réalisation.
- Prévoir de nouveaux trajets pour le Proxibus, par exemple vers les gares de Courrière/Assesse et vers le marché d'Ohey le jeudi après-midi.
- Consulter la Commission Sécurité Routière et les riverains dans le cadre du plan triennal et des travaux de voirie et intégrer systématiquement des aménagements pour favoriser la mobilité douce et la sécurité.
- Solliciter la zone de police afin de renforcer la répression des excès de vitesse dans les endroits les plus dangereuses.
- Faire aboutir le projet de création d'une voie cyclo-piétonne sur l'ancienne ligne du vicinal (VICIGAL) et créer un maillage de mobilité douce à partir de cette réalisation.
- Stimuler et promouvoir les outils favorisant le covoiturage.

## Sécurité

- Cartographier les points problématiques en matière de sécurité routière. Envisager les solutions en collaboration avec les citoyens et les comités de quartier et fixer un calendrier des priorités.
- Intervenir sur les parcours écoliers et les zones scolaires de façon à sécuriser les déplacements et à favoriser des comportements sécuritaires.
- Acquérir de nouveaux radars préventifs pour sensibiliser les automobilistes dans nos différents villages et communiquer le relevé des résultats au voisinage.
- Doter la commune d'un plan général d'urgence.

## **2.2. Une commune où chacun s'épanouit à tout âge**

### Petite Enfance (0 à 3 ans)

- Soutenir les structures de garde d'enfants (0 à 3 ans) sur l'ensemble du territoire communal et favoriser les échanges/rencontres/partenariats entre acteurs de la petite enfance.
- Mettre en place des rencontres mensuelles d'échanges d'expérience pour jeunes parents dans chaque village.
- Finaliser la création de la crèche à Sorée.
- Aménager, dans un projet participatif, un lieu d'accueil pour les enfants (0 à 3 ans) à Gesves.
- En partenariat avec l'ONE, faire venir un bébébus, halte-garderie où les parents peuvent déposer leurs enfants quelques heures, même s'ils ne travaillent pas.
- Ouvrir des heures de psychomotricité relationnelle pour les enfants de 0 à 3 ans (en synergie avec le cpas pour les rendre accessibles à tous).



### Enseignement et enfance (2 ½ à 12 ans)

- Réaliser, moyennant l'obtention de subsides, une nouvelle implantation scolaire suite à l'analyse des différentes implantations potentielles par le BEP et en collaboration avec la direction et les professeurs de l'Ecole de l'Envol. En attendant la création de la nouvelle implantation, la limitation du nombre de places dans les écoles communales ne sera pas envisagée sauf pour des raisons de sécurité et/ou de mise en œuvre du projet pédagogique.
- Dans le cadre du Plan de Pilotage des écoles, requestionner le projet pédagogique du P.O, les projets d'établissement et l'organigramme de fonctionnement de chaque entité scolaire communale en adéquation avec le pacte d'excellence.
- Soutenir les initiatives de projets construits en partenariat avec tous les usagers de l'école (enfants, professeurs, surveillant, personnel d'entretien, parents, directions) qui sensibiliseront nos enfants aux problématiques contemporaines (mobilité, tri des déchets, lutte contre les assuétudes, économie d'énergie et énergies renouvelables, sensibilisation à l'alimentation saine...).
- Soutenir les écoles dans l'émergence d'initiatives liées à la relation à soi et aux autres : conférences, ateliers, animations, formations, projets ponctuels, ....
- Aider les directions d'écoles à faire face à la charge administrative de plus en plus importante de la mission qui leur est confiée.
- Soutenir les initiatives mettant en œuvre les compétences spécifiques des adultes pour offrir les horizons les plus larges possibles aux enfants et permettre les regards croisés des adultes sur leur évolution.
- Favoriser la mise en place de dynamiques participatives dans les projets menés dans les établissements scolaires.
- Créer dans les écoles communales des espaces destinés à la mise en place de « conseil des enfants »
- Construire avec les directions des 4 écoles des lieux/ moments d'échanges d'expériences et d'optimisation des ressources.
- Renforcer le dialogue avec l'école provinciale d'équitation afin d'ancrer davantage l'école dans son environnement et les activités communales.

### Conseil communal des enfants

- Soutenir le Conseil Communal des Enfants (valorisation, communication, budget pour la réalisation de leurs projets).
- Soutenir le CCE dans son encadrement et la logistique de ses activités
- Entamer, au sein du CCE, une réflexion sur le « comment les enfants peuvent-ils être consultés dans chaque décision prise au niveau communal qui les concerne directement ».
- Soutenir l'événement « Place aux Petits Gesvois »
- Soutenir la participation des enfants de toutes les écoles aux manifestations leur permettant de devenir des citoyens participatifs conscients de leur propre potentiel, de la richesse de leur patrimoine et de leurs interactions avec leur environnements.

### Extrascolaire

- Soutenir les partenariats de qualité dans le cadre des activités extrascolaires / ateliers proposés dans les écoles.
- Soutenir les initiatives de projets participatifs qui sensibiliseront nos enfants aux problématiques contemporaines (mobilité, tri des déchets, lutte contre les

assuétudes, économie d'énergie et énergies renouvelables, sensibilisation à l'alimentation saine...).

- Proposer des activités spécifiques pour les 10-12 ans notamment via l'asbl Gesves EXTRA.
- Favoriser les animations pour/par les enfants lors d'évènements organisés sur notre commune (joggings, kermesses, Fête de Mai, etc.)
- Faciliter l'accès à la culture (spectacles, bibliothèque, ludothèque...) pour tous les enfants de la commune.
- Amplifier la communication autour de l'offre extrascolaire disponible sur le territoire.
- Maintenir une plaine communale de qualité au mois de juillet.

### Jeunesse

- Mettre à la disposition des « maisons de jeunes » des locaux de qualité pour leur permettre de se réunir, de vivre des moments de convivialité entre jeunes et de discuter pour mettre en place les projets qui leur tiennent à cœur.
- Soutenir le patro, les associations de jeunes, les clubs sportifs en mettant à disposition du matériel (camionnette, barrière nadar, chapiteau, .....) leur permettant de mettre en place des projets et d'organiser des festivités locales, en particulier dans leurs projets en faveur de la création de liens au niveau local et de l'éducation à la coopération, à la citoyenneté participative, à la protection de l'environnement, à la propreté publique etc.
- Initier les jeunes à la mise en place de projets via les budgets participatifs.
- Organiser annuellement des « Assises de la jeunesse » afin de connaître l'avis des jeunes sur des projets communaux qui les concernent, les sensibiliser au fonctionnement de notre démocratie.
- Inviter les jeunes à participer à chacune des commissions consultatives mises en place.
- Dans le ROI du Conseil Communal, ouvrir le droit d'interpellation citoyenne et le droit de déposer des points à l'Ordre du Jour du Conseil par les citoyens à tout habitant de la commune âgé de 16 ans accomplis.

### Aînés (maintien à domicile et maison de repos)

- Développer et promouvoir les mesures et services permettant aux aînés de rester chez eux (maison kangourou, repas à domicile, petites réparations, conseils d'aménagement des habitations...).
- Travailler sans délai en vue de maintenir une maison de repos publique de préférence sur notre territoire par des projets novateurs et la diversification des services proposés (par exemple : extension, accueil de jour, accueil de soin de jour, accueil de courte durée, jardin didactique, restaurant ...) et à cette fin créer un groupe de travail de personnes ressources.
- Redynamiser le Conseil consultatif des aînés afin d'en faire un véritable outil consultatif et participatif.
- Poursuivre le projet VADA (« Ville amie des aînés »).
- Proposer des activités sportives en journée à destination des aînés.
- Poursuite le travail de publication d'un « Guide Aînés » en partenariat avec le GAL et le CPAS, recueil généraliste d'informations et adresses utiles.

### Cohésion sociale et santé

- Développer un nouveau plan de cohésion sociale (phase 3), subsidié par la Région wallonne.
- Pérenniser le repair café.
- Développer et soutenir les initiatives visant à échanger/donner des objets de seconde main (« A donner Assesse Gesves Ohey, donneries... »).
- Envisager la mise en place d'une épicerie sociale.
- Développer les dons alimentaires.
- Développer des actions de sensibilisation aux assuétudes.

### Culture

- Concevoir un livre patrimonial de référence sur l'histoire de Gesves illustré notamment par les photos anciennes. Cet ouvrage aura pour but de sauvegarder un patrimoine visuel et humain qui pourrait se perdre à brève échéance.
- Envisager, en accord avec les bibliothécaires, le retour à la gratuité des prêts à la bibliothèque pour les enfants tout en veillant à responsabiliser les emprunteurs du bien communautaire (livres, jeux, etc.).
- Encourager les initiatives d'animation à la bibliothèque.
- Soutenir la création et/ou la pérennisation de lieux d'exposition pour les artistes et artisans locaux.
- Amplifier les partenariats pour les décentralisations sur le territoire de Gesves de la maison de la culture de Namur, des centres culturels voisins, d'acteurs culturels proches ou de festivals.
- Coordonner, visibiliser et favoriser les actions culturelles dans la commune (bibliothèque, maison de la laïcité, Fête de Mai, GO Transition, fanfares, théâtre, autres associations...) en désignant une personne chargée de mission « agenda culturel » et d'établir un relevé des lieux, artistes et personnes ressources sur la commune.
- Faciliter la naissance de résidences d'artistes.
- Organiser un forum ouvert sur les besoins et les envies des citoyens en matière de culture.
- Organiser les « assises de la culture à Gesves » afin de permettre aux organisateurs d'événements culturels de se rencontrer, de créer des synergies, de rencontrer des personnes relais.

### Sport

- Etablir le cadastre des clubs, leurs besoins et les synergies possibles.
- Rénover et agrandir le hall sportif existant au cœur de Gesves en fonction des subsides disponibles et des moyens communaux.
- Mettre en place une commission des sports et une régie sportive.
- Investir, moyennant subsides, dans de nouvelles infrastructures de football en coordination avec la commission des sports et les dirigeants des quatre clubs.
- Mettre en place, en collaboration avec les clubs de sport, un plan de formations pour les formateurs.
- Pérenniser le programme « Je cours pour ma forme ».

## Associations

- Revoir les coûts de location des salles communales et du prêt de matériel pour les associations gesvoises.
- Attribuer les subsides aux associations de manière objective.
- Garantir le soutien de la commune aux associations qui encouragent la mise en valeur de notre patrimoine environnemental, paysager et culturel, et soutiennent l'organisation des kermesses de village.
- Inciter les associations à s'engager dans la dynamique « zéro déchet » en mettant par exemple à leur disposition des gobelets réutilisables pour les événements (souper, soirée, bar, ...).
- Mettre davantage en valeur les associations par les moyens de communication de la commune, en particulier le Gesves INFO.

## Commune accueillante

- Dans tous les secteurs dont elle a la responsabilité, que ce soit de manière générale ou transversale ou par son plan de cohésion sociale, ses services de police, son CPAS, sa politique de logement, etc. la commune s'engage à, entre autres, maintenir une position d'ouverture face aux migrants et aux gens du voyage, refuser tout repli sur soi, amalgames et propos discriminatoires
- Proposer pour les agents communaux concernés des formations aux droits des étrangers, au dialogue interculturel, au premier accueil, etc.,
- Communiquer une information complète permettant aux citoyens de mieux comprendre les procédures, leurs droits et devoirs, quel que soit leur niveau de maîtrise du français.
- Mettre en place, par appel public aux citoyens gesvois engagés sur ces thèmes, une Commission consultative communale « Gesves, Commune hospitalière et ouverte sur le monde », chargée notamment de faire des propositions au Collège.
- Prévoir au mieux la prise en compte des personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

### **2.3. Une commune qui valorise ses ressources, organise son territoire et protège son environnement**

#### Tourisme et Patrimoine

- Valoriser le bois didactique de Gesves
- Valoriser différents sites de notre territoire dans le cadre d'un projet de tourisme éducatif : anciennes carrières de Gesves, anciennes carrières de terre plastique, site paléontologique de la carrière de Strud, anciens fours à chaux de Haltinne, moulins du Samson, sites et monuments classés.
- Renforcer et pérenniser l'exploitation du site des Grottes de Goyet via des partenariats forts et des investissements dans les infrastructures.
- Rééditer un plan des promenades et poursuivre le développement des offres touristiques permanentes (balisage, signalétique, visites de sites, QR Codes...) en collaboration avec la Maison du Tourisme Condroz-Famenne.
- Entretien des sentiers communaux, dialoguer avec les propriétaires qui ont des servitudes et promouvoir de nouveaux circuits (circuit du Samson, boucle de grandes randonnées...).

- Développer des circuits de balades cyclistes sur toute la Commune au départ des gares de Florée et Courrière en collaboration avec l'initiative Rando-vélo.
- Identifier, protéger et valoriser le petit patrimoine culturel et le petit patrimoine populaire wallon répartis sur la commune, ainsi que le patrimoine folklorique local (fanfares, théâtres, jumelages, village ouvert et fleuri, Fête de Mai ...).

#### Aménagement du territoire et urbanisme

- Évaluer les outils législatifs permettant de développer l'installation d'habitats légers utilisant si possible des matériaux locaux et économes en énergie, de même que les habitats écologiques qui valorisent les ressources régionales comme le bois.
- Réfléchir notamment à l'avenir du site situé à l'arrière de la maison communale.
- Assurer le respect des différents guides et normes dont la commune dispose.
- Développer une politique de l'aménagement du territoire permettant de garder un caractère villageois.
- Etablir un cadre pour garantir le caractère durable des lotissements.
- Assurer l'information auprès des riverains des projets impactant.
- Finaliser le projet de lotissement de Sierpont.
- Utiliser la formule des charges d'urbanisme pour les projets importants afin de faire supporter par le promoteur les travaux publics nécessaires (voirie, assainissement,...)

#### Economie/commerce/services

- Dans tous les marchés publics en procédure négociée, dans la mesure de la disponibilité des services disponibles sur le territoire de Gesves, faire appel systématiquement aux entrepreneurs, indépendants et commerçants gesvois.
- Accentuer la visibilité des entreprises et commerces locaux via les outils de communication communaux.
- Relancer la Guilde des entrepreneurs dans un esprit de collaboration et de synergie locale, d'aides aux nouvelles entreprises et aux nouveaux indépendants dans une dynamique gesvoise et ce, tout en laissant l'initiative aux acteurs économiques de notre commune.
- Encourager la consommation de produits locaux et soutenir l'utilisation des commerces de proximité.
- Mettre en place le « Cercle des retraités entrepreneurs gesvois afin de soutenir les jeunes entrepreneurs dans leurs projets.
- Relancer le salon des indépendants, des commerçants et des entrepreneurs gesvois.

#### Agriculture et sylviculture

- Privilégier, en partenariat avec le GAL, le développement d'une économie basée sur les ressources et savoirs locaux, notamment via :
  - o la valorisation de la production agricole et alimentaire locale (notamment au sein des écoles communales et de la maison de repos)
  - o le soutien aux entrepreneurs, commerçants et artisans locaux
- Questionner l'utilisation des essarts communaux.
- Développer des zones tampons entre les zones agricoles traitées chimiquement et les zones de vie (écoles, lieux publics, zones d'habitats)

- Soutenir et encourager l'agriculture familiale, ainsi que les projets de diversification agricole, en particulier pour les jeunes agriculteurs.
- Redynamiser la commission agriculture et en faire un lieu de concertation pour :
  - o Développer de manière structurelle les filières courtes à Gesves
  - o Favoriser la consommation des productions locales
  - o Promouvoir les bonnes pratiques déjà en place chez des producteurs

### Energie

- Réaliser un plan d'action énergie durable spécifique à Gesves (adhésion à la Convention des Maires au-delà du plan du BEP) avec pour objectif de tendre vers l'autonomie énergétique pour 2050.
- Allouer une partie du budget communal pour les projets suivants :
  - o Octroyer une prime à l'isolation / tiers payant communal
  - o Isoler les bâtiments et infrastructures publics
  - o Investir dans l'éolienne citoyenne du parc des Géantes du Samson
  - o Réaliser des campagnes de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, en particulier lors des constructions et rénovations
  - o Encourager la prospection pour des alternatives à la production et la distribution d'énergie (cadastre, études et tests)
  - o Stimuler l'installation de panneaux thermiques pour les nouvelles constructions
- Imposer des constructions à énergie positive dans le cadre de lotissements et des nouveaux bâtiments communaux.
- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux pour économiser les deniers publics et réduire l'impact sur l'environnement.
- Soutenir des projets de production d'énergie renouvelable, notamment biomasse, avec une attention particulière pour la participation citoyenne
- Garantir l'accès à l'énergie pour tous via une collaboration renforcée entre le conseiller énergie et les assistants sociaux ainsi que le suivi et le soutien des ménages en difficulté.

### Environnement et biodiversité

- Préserver particulièrement les paysages remarquables de la Commune, comme ceux des grandes vallées qui traversent le territoire communal en évitant par exemple les immeubles à plusieurs étages et une densification excessive des constructions.
- Privilégier, soutenir et encadrer les actions de nettoyage "ma commune propre".
- Prévoir des poubelles publiques sélectives et encourager l'utilisation de matériaux réutilisables lors des festivités
- Poursuivre et étendre, au-delà du projet wallon, le défi « zéro-déchet ». Développer les partenariats avec les commerces, entreprises, écoles, associations, citoyens et le personnel communal.
- Utiliser des produits et matériaux sains (nettoyage, entretien des espaces verts, peintures...) dans tous les services et bâtiments communaux.
- Sensibiliser les citoyens en vue d'une meilleure gestion de l'eau (récupération des eaux de pluie, lagunage, toilettes sèches...)

- Développer le maillage écologique sur notre territoire, notamment via le PCDN
- Diminuer la pollution lumineuse

#### Bien-être animal

- Sensibiliser la population à la question du bien-être animal et à la maltraitance envers les animaux ; veiller à l'application du nouveau Code du Bien-être animal.
- Encadrer, via le règlement général de police, le tir des feux d'artifice sur le territoire communal, particulièrement perturbant pour les animaux.
- Poursuivre l'exécution du plan des stérilisations des chats errants.